

HANDICAP : le Défenseur des droits dénonce au Conseil de l'Europe les atteintes aux droits des personnes en situation de handicap imputables à l'Etat français

5 mai 2021

Par une décision n° 2021-078 du 26 mars 2021, le Défenseur des droits répond à une sollicitation du Comité européen des droits sociaux du Conseil de l'Europe, à l'occasion d'une réclamation déposée contre la France. Ce faisant, il répertorie les manquements imputables à l'Etat français au regard de la Charte des droits sociaux de l'Union européenne et de la Convention internationale des droits des personnes handicapées (CIDPH) de l'Organisation des Nations-Unies (ONU).

Ces 16 pages d'observations font état des manquements suivants :

I. L'ABSENCE D'APPROCHE GLOBALE ET COORDONNÉE DES POLITIQUES DU HANDICAP

Une définition du handicap fondée sur une approche médicale
Les inégalités dans l'accès aux droits
Le manque de coordination en matière de statistiques et données sur le handicap
Les lacunes en matière de protection contre les discriminations

II. L'ABSENCE D'ACCÈS À UNE VIE AUTONOME INCLUSE DANS LA SOCIÉTÉ

1. Les entraves à l'inclusion des personnes handicapées en l'absence d'accessibilité universelle

Les établissements recevant du public
Les transports et la voirie
Les logements
Les systèmes et technologies de l'information et de la communication

2. Les entraves au droit à l'autonomie liées aux limites du droit à compensation

L'évaluation des besoins de compensation par les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH)
La prestation de compensation du handicap (PCH)
Une différence de traitement à raison de l'âge

3. Les entraves au libre choix du lieu de vie

En matière d'accès au logement
En matière d'offre médico-sociale

4. Les entraves à la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Le revenu minimum d'existence : l'allocation aux adultes handicapés (AAH)
Les risques d'exclusion liés aux difficultés d'accès et de maintien dans l'emploi

5. Les entraves au droit à protection de la santé

En matière d'accès aux soins courants
En matière d'accès aux soins dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS)
En matière d'accès aux soins en établissement pénitentiaire

III. L'IMPACT SUR LES FAMILLES DES PERSONNES HANDICAPÉES

L'absence de véritable statut de l'aidant
L'insuffisance des allocations accordées aux parents d'enfants handicapés
Les entraves au maintien des liens familiaux liées à l'absence de réponses de proximité